

GROUPE VYV

N°:

006059-PMS 00

Option:

1 (IJ)

Niv. Indemn.:

95 %

Entre:

EZE: MAIRIE

Adresse:

HOTEL DE VILLE

06360 EZE

Ci-après dénommé(e) le souscripteur,

d'une part,

Et:

La Mutuelle Nationale Territoriale

Mutuelle soumise aux dispositons du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584

Siège social: 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

<u>Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,</u> <u>d'autre part,</u>

Objet: MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION

Article 1 : COTISATION

Le paragraphe C des conditions particulières du contrat est modifié comme suit :

Le taux de la cotisation est fixé à : 2,35 %. Le reste du paragraphe est sans changement.

Article 2 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2023.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

Α

le

A Paris,

le 20/10/2022

Pour le souscripteur

(cachet et signature)

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le président.

Didier BÉE